

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 11

Délibération N° DEL2026-19 : Succession Raymonde MENESGUEN – Donation parcelles A0228 et A0246

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

Étaient absents et excusés : Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

Pouvoirs : Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M MENESGUEN Patrick reçu en Mairie le 08 septembre 2025 et rappelle la délibération 2025-40 du 16/09/2025 dont la réitération est demandée par le notaire.

Dans le cadre de la succession de Mme Raymonde MENESGUEN, les héritiers, M Claude MENESGUEN, M Daniel MENESGUEN, Mme Florence JONCOURT, Mme Sophie ARNOUX et M Patrick MENESGUEN souhaitent céder gracieusement à la Commune les parcelles section A 0228 pour une superficie de 2180m² et A 0246 pour une superficie de 4290m² situées à Les Jeux sur la commune du Freney d'Oisans et en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de cession gratuite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

Vu les articles L2242-1 du CGCT

- **ACCEPTE** cette donation gratuite à la commune des parcelles section A 0228 et 0246
- **DESIGNE** Me Claire GRIBAUDO notaire à Grenoble pour établir l'acte
- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer tout document se rapportant à cette donation et régulariser l'acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance
Jean Patrick OUGIER

